

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2015

DEBUT DE SEANCE : 18 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Représenté : Guy Chevalier par Anthony Mercier

Absentes : Christiane Chanut-Rigaudière, Elise Ducher

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le budget primitif 2015 de la commune est approuvé en section de fonctionnement à la somme de 524 532,86 € en recettes et en dépenses et à la somme de 273 937,97 € en recettes et en dépenses à la section d'investissement.

Voté par 6 voix pour et 3 abstentions.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2015 du service de l'assainissement s'équilibre à la somme de 51 236,10 € en section d'exploitation et à la somme de 264 914,68 € en section d'investissement.

Vote : 6 voix pour et 3 voix contre.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT

Le budget primitif 2015 du lotissement s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 46 164,88 € et à la somme de 46 164,88 € en section d'investissement.

Voté par 6 voix pour et 3 contre.

Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire propose la révision des taux d'imposition pour 2015 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,28 % (produit attendu : 25 353 €)
- taxe foncière (bâti) : 11,97 % (produit attendu : 23 748 €)
- taxe foncière (non bâti) : 60,64 % (produit attendu : 59 512 €)

soit un total attendu de 109 013 € et une augmentation de 1,958 %

Après délibération, le conseil municipal, par 6 voix pour et 3 abstentions, approuve ces taux

Objet: TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Le conseil municipal reprend le devis de la Ste RMCL d'un montant de 54 332 p TTC pour les travaux de Ruzolles à Chasternac.

L'assemblée approuve par 6 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur Mercier et Madame Delmas sont d'accord pour que des travaux de voirie se réalisent en 2015 mais souhaitent que des devis sur des tronçons routiers autres que Ruzolles qui nécessiteraient également des réfections soient sollicités auprès de plusieurs entreprises.

Objet: TRAVAUX DE MACONNERIE

Madame le Maire informe l'assemblée que divers travaux de maçonnerie du mur bas de la cure, au monument aux morts, du mur de la cour de l'école... sont à prévoir. Le conseil municipal décide de retenir le devis le plus intéressant d'un montant de 16 134,60 p TTC.

Voté à l'unanimité.

Objet: Demande de précisions sur un permis de construire

Monsieur Anthony Mercier demande des précisions concernant le permis de construire d'une personne de Chasternac et son raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette personne est en attente d'une décision concernant le projet de méthanisation et son éventuel raccordement au réseau existant. Elle précise qu'un point sera fait sur ce sujet.

Objet: Avancements de grades - ratios promus-promouvables

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé "ratio promus - promovables", est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 26/09/2007,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	ratio (%)	observations
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ere classe	100	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide : d'adopter le ratio ainsi proposé
adopté à l'unanimité

Objet: CAT C - Avancement au grade d'adjoint technique de 1ere classe avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un adjoint technique de 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique de 1ère classe.

Vu le taux de promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe à 100 %, l'agent peut donc être promu. Madame le Maire précise que la CAP doit émettre un avis à cet avancement lors de sa séance de juin 2015. Madame le Maire propose à l'assemblée la création du poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de créer un emploi permanent d'un adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires) à compter du 1er juin 2015,
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi permanent d'un adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires) à compter du 1er juin 2015 sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire.

Objet: Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de pallier à d'éventuels besoins de trésorerie inhérents notamment aux délais de versement de subventions correspondant à des dépenses d'investissement mandatées, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a demandé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- montant : 75 000 €
- durée : 12 mois
- taux : 1,671 % marge comprise (Euribor 3 mois du 24 mars 2015 : 0,021 %)
- commission d'engagement : 0,25 % soit 187,50 € facturée à la mise en place

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 3 abstentions, donne toutes délégations utiles à Madame le Maire pour le tirage de la ligne de trésorerie, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Objet: Ouverture des marchés de l'électricité

Madame le Maire communique un courrier du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal concernant l'ouverture des marchés de l'électricité avec la disparition prochaine des Tarifs Réglementés de Vente qui imposera aux acheteurs publics une mise en concurrence de leur fournisseur d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'adhérer à un groupement de commandes en remplacement des "Tarifs Jaunes" et "Tarifs Verts" si besoin.

Questions diverses :

Urne funéraire

Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par Madame Guylaine Pons au sujet d'une éventuelle vente de la Maison de Monsieur Delzongle et du devenir de l'urne funéraire découverte dans sa propriété.

Souscription pour des travaux à l'église

L'éventualité d'une souscription pour aider au financement de travaux à l'église est évoquée. Madame le Maire doit se renseigner afin d'en connaître les modalités.

Station de Ruzolles

Monsieur Lucien Larrive signale un dysfonctionnement d'un moteur en cours circuit à la station de Ruzolles.

Lecture et approbation à l'unanimité des Comptes-Rendus des réunions du 28 novembre 2014 et 6 mars 2015.